

Note du Premier président,
13 septembre 1960

Source : Archives nationales (France), 20100537/57

COUR DES COMPTES

Cabinet
du
Premier Président

Hors série

Le 13 septembre 1960

N O T E

pour Messieurs les Magistrats

-:-

L'audience solennelle de rentrée aura lieu le 20 septembre 1960 ; elle sera honorée de la présence de M. le Président de la République. Cette séance sera scindée en deux parties ; la première seule se déroulera en présence du Chef de l'Etat et comportera notamment l'installation des magistrats récemment nommés, la seconde sera consacrée à l'hommage traditionnel aux magistrats décédés ou admis à la retraite au cours de la dernière année judiciaire.

A cet effet, les dispositions ci-après ont été arrêtées :

1°) M. le Président de la République devant faire son entrée dans la Grand'Chambre à 15 h., M. les Magistrats sont invités à occuper leur place dès 14 h. 45 de telle manière qu'à partir de cette heure la galerie de la Bibliothèque se trouve totalement dégagée.

Par exception, M. les Magistrats appelés à être installés voudront bien attendre dans la 1ère Chambre, où ils seront informés du moment où ils pourront gagner la galerie de la Bibliothèque.

2°) Dès que le Chef de l'Etat aura gagné son fauteuil, il sera procédé aux installations. Puis, M. le Premier Président prononcera une allocution à laquelle s'associera M. le Procureur Général. M. le Président de la République répondra. La séance sera ensuite suspendue.

3°) Pendant cette suspension, au cours de laquelle les chefs de la Cour se rendront à la 4ème Chambre pour présenter à nos invités divers documents d'intérêt historique, MM. les Magistrats devront se rendre sans tarder dans la Bibliothèque. Ils s'y répartiront tout autour de la salle, groupés par chambre, à la suite de leur Président, de manière qu'ils puissent être présentés individuellement au Chef de l'Etat lorsque celui-ci reviendra de la 4ème chambre.

4°) Cette présentation terminée, les Chefs de la Cour accompagneront le Président de la République jusqu'à sa voiture. Pendant ce temps, MM. les Magistrats voudront bien regagner leur place dans la Grand'Chambre où la séance reprendra quelques instants après pour entendre le discours traditionnel de M. le Procureur Général.

5°) Pour le bon ordre de la cérémonie, la signature ~~des feuilles de présence~~ sera reportée à l'issue de la deuxième partie de l'audience.

Je compte sur la compréhension de tous pour que ces consignes soient suivies avec l'ordre et la célérité que requièrent non seulement la dignité de la cérémonie mais également l'obligation d'observer l'horaire extrêmement précis de la visite du Chef de l'Etat.

J'ajoute que les nécessités d'une circulation satisfaisante des voitures des personnalités officielles qui assisteront à la séance obligeront à interdire la présence dans la Cour d'honneur, ou l'accès à cette cour, de toute autre voiture le 20 septembre 1960 à compter de 13 heures. Je serais obligé à MM. les Magistrats de bien vouloir prendre toutes dispositions en conséquence.

signé : Roger LEONARD